

PUBLIÉ LE

19 JAN. 2026



Envoyé en préfecture le 16/01/2026

Reçu en préfecture le 16/01/2026

Publié le

ID : 013-211301031-20260116-2026\_031-AR

S<sup>2</sup>LO

LV/SS/MM  
DSI

8f

## DÉCISION

2026-031

**Objet :** Contrat de maintenance  
de la solution de téléphonie WAZO

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, Alinéa 4,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de SALON-DE-PROVENCE,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il est nécessaire de souscrire un abonnement licences pour chaque équipements de téléphonie (utilisateurs et standard principal) pour le bon fonctionnement du système de téléphonie WAZO,

Sur proposition du Directeur Général des Services et du Directeur des Services Techniques Municipaux,

**DÉCIDE**  
**en exécution des pouvoirs susvisés,**

**ARTICLE 1** : De conclure un contrat avec la société IVARNET – EIRL JOSE HERBRECHT – 140 allée de la Garrigue – 73 130 LA GARDE.

**ARTICLE 2** : Ce Contrat d'utilisation de licences entraînera le paiement d'une redevance mensuelle en fonction de la consommation réelle des licences. Le prix mensuel s'élève à 0,625 €HT (soit 0,75€TTC) par licence voix, 3,5833 €HT (soit 4,30€TTC) par licence communication unifiée, et 6 €HT (soit 7,20€TTC) par licence relation client (soit un total estimatif annuel de 5 519 €HT soit 6 622,80€TTC). Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la commune chapitre 011, article 6188, NP : 67.07.

**ARTICLE 3** : Le présent contrat est conclu pour une période de 12 mois à compter du 01/01/2026, et sera reconduit tacitement pour une période de 12 mois.

**ARTICLE 4** : Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Salon-de-Provence,

Le **16 JAN. 2026**

**Nicolas ISNARD  
Maire de Salon-de-Provence  
Vice-Président du Conseil Régional**

